A.T.T. AULNAT

TOURNOI NATIONAL B
AULNAT
JEUDI 1er MAI 2025
Salle Polyvalente Raymond Ameilbonne

Le club de Tennis de Table d'Aulnat organise son tournoi national B ouvert à tous les pongistes licenciés à la F.F.T.T.
De nombreux lots d'une valeur globale de 1800 euros, seront distribués dans tous les tableaux.
Il se déroulera sur 24 tables et comportera 10 tableaux.
Le tournoi est homologué sous le n° par la F.F.T.T.

REGLEMENT DU TOURNOI

Article 1 : Toutes les rencontres se dérouleront suivant les règlements de la F.F.T.T au meilleur des 5 manches.

Article 2 : Seuls pourront prendre part au tournoi les joueurs ou joueuses dont les licences seront validées (2024 / 2025) :

Tous les participants au tournoi devront présenter à la table d'inscription un document officiel (***licence 2ème phase)*** permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.

-Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.

- Si la mention « ni entraînement, ni compétition » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.

- S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

Les joueurs doivent également pouvoir faire preuve de leur identité dans les conditions prévues par la loi.

Tous les participants devront être munis d'un équipement sportif *(short et maillot blancs ne seront pas autorisés).*

Fin du pointage 30 minutes avant le début du tableau. Seuls les joueurs qui auront pointé pourront participer au tableau concerné. Tout Joueur non pointé à cette échéance sera déclaré forfait et ne pourra réclamer le remboursement du tableau concerné. Le tirage au sort des poules sera effectué à l'issue du pointage.

Article 3 : Les balles blanches en plastique homologuées seront fournies par les joueurs(ses)

Article4 : La participation est limitée à trois tableaux pour chacun des participants, interdiction de s'inscrire à 2 tableaux commençant à la même heure.

Article 5 : Tous les participants sont priés de régulariser le montant de leur engagement avant le début du tournoi, paiement par chèque à l'ordre de l'ATT AULNAT chez : Alain SAUGUES 16 Rue Romain Rolland 63430 PONT DU CHÂTEAU ou par virement le RIB sera fourni pour chaque demande avant le 30 avril (cachet de la poste faisant foi).

Article 6 : Les tableaux suivants seront proposés :

Jeudi 1er Mai 2025

		Horaires	Tarifs
A	toutes catégories Messieurs	13h30	10€
B	500 à 1899	11h00	8€
C	500 à 1699	8h30	8€
D	500 à 1499	9h45	8€
E	500 à 1299	12h15	8€
F	500 à 1099	11h00	8€
G	500 à 899	8h30	8€
H	500 à 699	9h45	8€
I	Féminines toutes catégories	12h15	8€
J	Poussins/Benjamins Max 600 pts	13h30	5€

NOMBRES DE PARTICIPANTS MAXI PAR TABLEAU

A : 36 B : 36 C: 36 D : 36 E : 48 F : 36 G : 36 H : 36 I : 24 J: 36

Les féminines sont admises dans tous les tableaux au classement équivalent F.F.T.T.
Tous les tableaux, seront organisés en poule de 3. Les deux premiers de chaque poule seront qualifiés et continueront dans le tableau concerné par élimination directe.

Article 7 : Chaque participant sera tenu d'arbitrer au moins les parties de sa poule dans chacun des tableaux dans lesquels il sera engagé.

Article 8 : La constitution des poules ainsi que le tirage au sort aura lieu le mercredi 30 avril à 18h à Aulnat et sera ouvert au public. Le Juge-Arbitre se réserve le droit de procéder à une nouvelle constitution des poules le jour du tableau, en fonction des forfaits et des modifications d'inscription.
La clôture des inscriptions est fixées au MARDI 29 AVRIL à 19H.

Article 9 : La mise hors compétition d'un participant pourra être décidée par le juge-arbitre pour défaut de présence à la table, cinq minutes après le premier appel, ainsi que pour comportement antisportif.

Article 10 : Une coupe sera remise à chaque vainqueur en supplément de son prix.

Article 11 : Le club d'Aulnat décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets.

Article 12 : Les récompenses affichées seront distribuées pour un minimum de 12 joueurs inscrits dans chaque tableau concerné. En deçà de 12 joueurs, les organisateurs se réservent le droit de revoir à la baisse le montant des récompenses.

Article 13 : Pour respecter les horaires, les tableaux seront limités à 72 joueurs par tour horaire par le juge- arbitre.

Article 14 : Il est rappelé aux joueurs que l'usage du Boost, de la Colle rapide, de Revêtements à Picots modifiés ou hors-liste autorisée est interdit notamment par le paragraphe 2.4.7 des Règles du Jeu FFTT : *"Le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique, ou autre."*. Aucun manquement à ces règles ne sera accepté, et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre Tous.

Le non-respect de l'une ou plusieurs des règles propres à l'exécution d'un Service, un point doit être attribué au Relanceur.

Article 15 : Juges-arbitres : M. GOUGIS Didier– Adjoints : M. GENESTE Philippe et M. SAUGUES Alain
Le Juge Arbitre sera seul habilité à régler les litiges prévus ou non au présent règlement et à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de l'épreuve. Ses décisions seront sans appel

Article 16 : Les inscriptions ne se feront que par internet sur le site
http://attaulnat.fr/tournoi/inscription/

Pour tous renseignements
Contacts : Alain Saugues : 06 37 05 18 22

La clôture des inscriptions est fixée au mardi à 19h00

Seul le paiement validera les inscriptions par internet

RECOMPENSES JEUDI 1er MAI 2025

Tableau	Vainqueur	Finaliste	1/2 finaliste
A	160	80	40
B	140	70	35
C	120	60	30
D	100	50	25
E	80	40	20
F	60	30	15
G	50	25	10
H	40	20	10
I	80	40	20

J	LOT	LOT	LOT